



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 avril 2012 (08.05)
(OR. en)**

**7590/12
ADD 1**

**PV CONS 14
ECOFIN 251**

PROJET DE PROCÈS-VERBAL - ADDENDUM

Objet: **3153^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles le 13 mars 2012**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (doc. 7383/12 OJ/CONS 14 ECOFIN 229)

Point 2: Taxe sur les transactions financières..... 3

-
- ○

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

2. Taxe sur les transactions financières

= État d'avancement du dossier
doc. 7316/12 FISC 37 ECOFIN 226

La présidence a informé les ministres des travaux techniques en cours (doc. 7316/12).

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la marche à suivre, notamment sur d'éventuels compromis et alternatives. Les travaux techniques se poursuivront à la lumière de ces discussions, un débat politique étant prévu avant la fin de la présidence danoise.